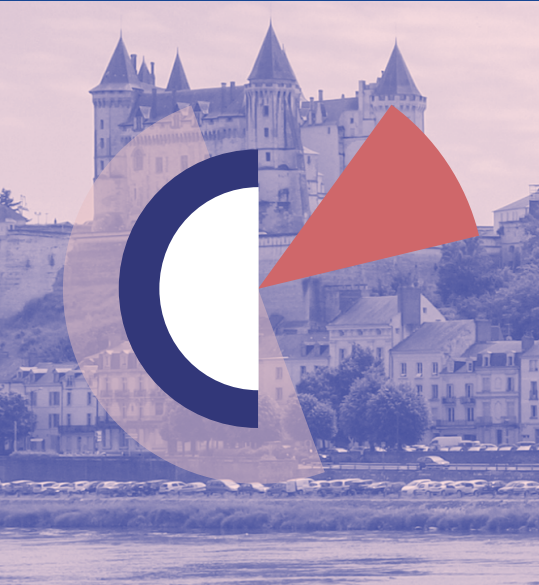


En 2050, 173 800 seniors en perte d'autonomie

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 157 • Juin 2026



En 2021, 119 600 Ligériens de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie, dont un sur trois en perte d'autonomie sévère. En 2050, ils seraient 173 800. Cette hausse, la deuxième plus forte de France métropolitaine, s'explique principalement par le vieillissement de la population, auquel s'ajoute un effet migratoire plus présent dans la région, particulièrement en Vendée. En 2021 dans les Pays de la Loire, plus d'un senior en perte d'autonomie sur trois vit dans un établissement. Cette part est la plus élevée de France métropolitaine. Les femmes sont plus souvent en perte d'autonomie, notamment en lien avec une plus grande espérance de vie.

En 2021, dans les Pays de la Loire, 1,1 million de personnes ont 60 ans ou plus. Ces personnes âgées, appelées seniors dans cette étude, représentent 27 % de la population de la région. À l'horizon 2050, ils seraient 382 900 de plus, soit un habitant sur trois. Dans ce contexte de vieillissement de la population, mesurer l'ampleur de la **perte d'autonomie** des personnes les plus âgées constitue un enjeu majeur pour l'action publique, afin d'adapter l'accompagnement des seniors, tant sur le plan médical que social.

Un senior sur dix en perte d'autonomie en 2021

En 2021, 119 600 seniors sont en perte d'autonomie dans les Pays de la Loire, soit 11 % des seniors de la région, part similaire à la France métropolitaine ► **figure 1**. Ces personnes sont dans l'impossibilité d'effectuer certains actes de la vie quotidienne sans assistance, comme s'habiller, se déplacer ou s'orienter.

Lorsque les fonctions mentales sont altérées ou lorsque l'absence de motricité confine la personne au lit ou dans un fauteuil, la perte d'autonomie est alors qualifiée de **sévère**. En 2021, 39 500 seniors sont en perte d'autonomie

► 1. Seniors en perte d'autonomie et perte d'autonomie sévère en 2021 dans les Pays de la Loire

Type d'autonomie	Perte d'autonomie		Perte d'autonomie sévère		
	Territoire	Nombre de seniors en 2021	Part de seniors en 2021 (en %)	Nombre de seniors en 2021	Part de seniors en 2021 (en %)
Pays de la Loire		119 600	11	39 500	4
Loire-Atlantique		37 100	10	11 400	3
Maine-et-Loire		27 000	12	9 200	4
Mayenne		11 700	13	4 100	5
Sarthe		19 700	12	6 700	4
Vendée		24 100	11	8 100	4

Lecture : En 2021, 119 600 personnes âgées de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie dans les Pays de la Loire, soit 11 % des seniors de la région, dont 39 500 en perte d'autonomie sévère, soit 4 % des seniors.

Champ : Personnes âgées de 60 ans ou plus.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021.

sévère dans les Pays de la Loire, soit 4 % des seniors de la région comme en France métropolitaine.

Au niveau départemental, les écarts sont faibles. En Loire-Atlantique, 37 100 seniors sont en perte d'autonomie, nombre le plus élevé de la région. Néanmoins, 10 % des seniors de ce département sont concernés, part la plus faible de la région. À l'inverse, en Mayenne, 13 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie et 5 % en perte d'autonomie sévère, taux les plus élevés de la région. Le niveau de perte d'autonomie des seniors vendéens est équivalent au niveau régional, alors qu'il est légèrement supérieur pour les deux autres départements des Pays de la Loire.

En 2050, 173 800 seniors en perte d'autonomie, en lien avec le vieillissement

Dans la région, si les tendances récentes se poursuivaient ► **encadré 1**, 173 800 seniors seraient en perte d'autonomie en 2050, soit 12 % des seniors, part similaire au niveau national. Ainsi, entre 2021 et 2050, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de 1,3 % en moyenne chaque année, davantage qu'au niveau national (+1,0 %), deuxième plus forte hausse de France métropolitaine derrière la Corse. Aussi, cette hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie se poursuivrait après 2050 dans les Pays de la Loire ► **encadré 2**.

Elle s'expliquerait par trois facteurs ► **figure 2**. Dans la région comme au niveau national, elle serait principalement due au vieillissement de la population, avec l'arrivée aux âges avancés des nombreux enfants du baby-boom [Dufeutrelle, 2025]. Par ailleurs, la région est attractive, les migrations contribueraient également à accroître le nombre de seniors en perte d'autonomie, de façon nettement plus marquée qu'en France métropolitaine. À l'inverse, les progrès dans le domaine de la santé permettraient aux seniors de rester autonomes plus longtemps dans les Pays de la Loire comme en France métropolitaine.

Cette évolution de la perte d'autonomie serait tirée par l'augmentation de la perte d'autonomie sévère, progression plus marquée dans la région qu'au niveau national (+1,5 % en moyenne chaque année, contre +1,2 %). Ainsi, en 2050, 60 000 personnes âgées de 60 ans ou plus seraient en perte d'autonomie sévère dans les Pays de la Loire, soit 4 % des seniors, comme en France métropolitaine.

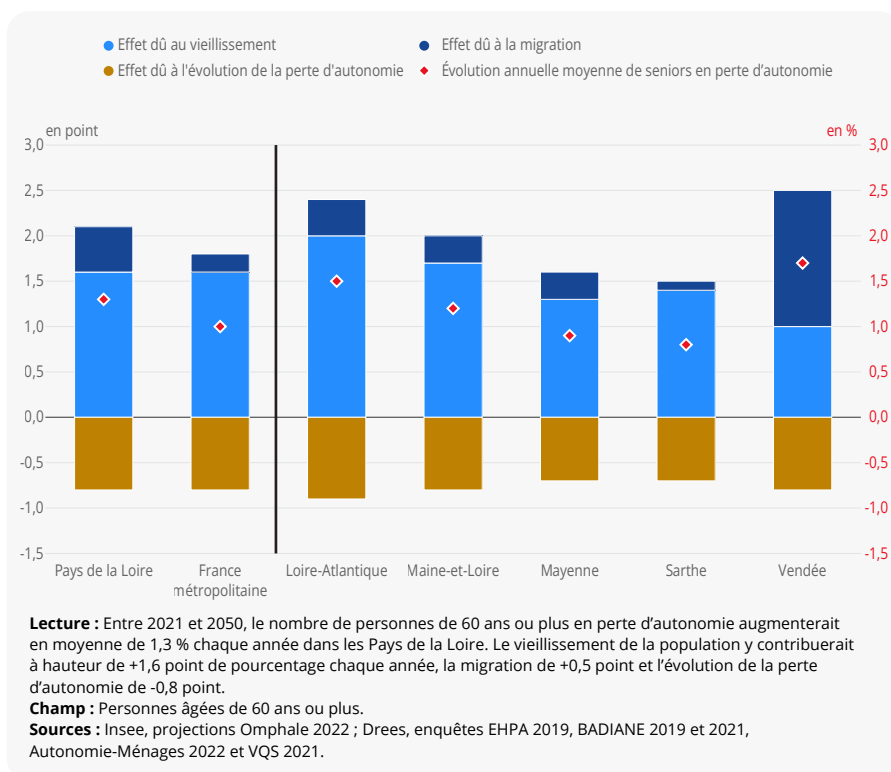
Vendée : augmentation plus rapide des seniors en perte d'autonomie, amplifiée par les migrations

Avec 39 100 seniors concernés en 2050 contre 24 100 en 2021, la plus forte progression du nombre de seniors en perte d'autonomie de la région aurait lieu en Vendée, avec une évolution annuelle moyenne de +1,7 % sur 30 ans. Avec cette progression, le département serait au troisième rang national derrière l'Ain et la Haute-Savoie, dont la dynamique serait plus soutenue mais avec des volumes moindres. En Vendée, l'effet migratoire expliquerait davantage cette augmentation que le vieillissement de la population. En effet, le littoral vendéen attire et continuerait d'attirer de nombreux retraités, donc une population plus nombreuse aux âges avancés.

À l'inverse, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait deux fois moins rapidement dans la Sarthe (+0,8 % par an en moyenne), en lien avec un effet migratoire très réduit. Ainsi, ce département devrait atteindre en premier son pic de seniors en perte d'autonomie en 2046. Comme en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Mayenne, le vieillissement démographique expliquerait l'essentiel de cette hausse.

La perte d'autonomie sévère devrait augmenter plus rapidement dans chacun des départements des Pays de la Loire : +0,2 point supplémentaire par an pour tous les départements, excepté pour la

► 2. Décomposition des effets contribuant à l'évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie entre 2021 et 2050



Loire-Atlantique (+0,1 point). Ainsi, en 2050, le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère irait de 5 600 en Mayenne à 18 200 en Loire-Atlantique.

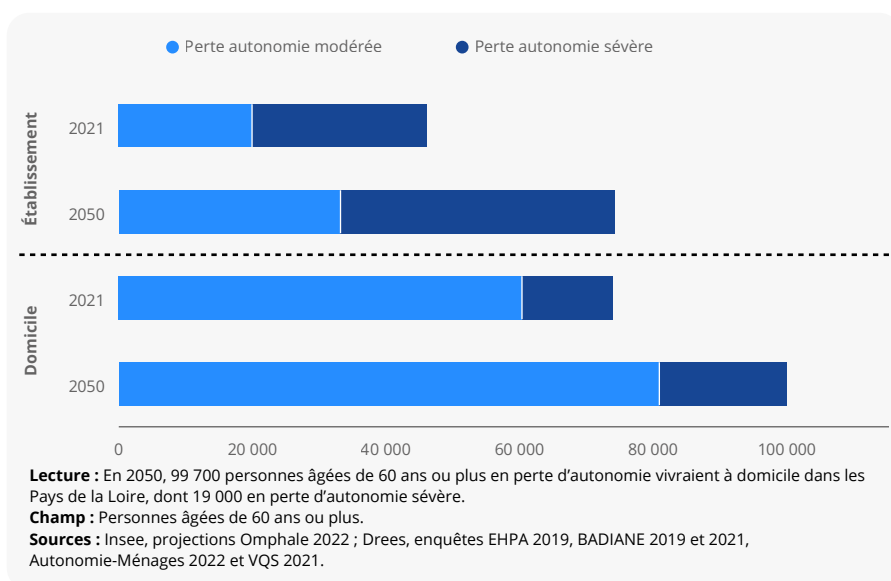
Plus d'un senior sur trois en perte d'autonomie vit en établissement

En 2021 dans les Pays de la Loire, 38 % des seniors ligériens en perte d'autonomie vivent **en établissement**. Ce taux est le plus élevé des régions métropolitaines

devant la Bretagne (36 %) et le Centre-Val de Loire (34 %), favorisé par une offre d'accueil conséquente, en tête des régions françaises [Kaiser, 2023]. Dans tous les départements ligériens, il est supérieur au niveau national (30 %) : de 36 % en Loire-Atlantique à 41 % en Vendée.

Parmi les 50 000 seniors vivant dans un établissement dans les Pays de la Loire, 45 900 sont en perte d'autonomie, dont 57 % en perte d'autonomie sévère ► **figure 3**.

► 3. Nombre de seniors en perte d'autonomie en 2021 et 2050 dans les Pays de la Loire selon le type d'hébergement



En 2050, avec les mêmes taux d'accueil à âge et autonomie donnés que ceux observés en 2021, 74 100 seniors en perte d'autonomie vivraient en établissement, dont 55 % en perte d'autonomie sévère. Pour les accueillir, ainsi que les seniors dits « autonomes » aussi présents dans certains établissements, le nombre de places devraient augmenter de 67 % entre 2021 et 2050 dans la région, soit plus d'un millier de places créées chaque année. Ces besoins dépendent des critères d'affectations des seniors dans les établissements et des évolutions des politiques de maintien **à domicile**.

Au-delà du coût que peut représenter un hébergement dans un établissement spécialisé, les seniors préfèrent souvent rester le plus longtemps possible chez eux. De plus, les politiques publiques de maintien à domicile des personnes âgées se sont multipliées ces dernières années (Allocation Personnalisée d'Autonomie, plan Solidarité-Grand-Age, etc.), entraînant un virage domiciliaire [Schweitzer, 2025]. En 2021, 73 700 seniors en perte d'autonomie vivent à domicile dans les Pays de la Loire, dont 18 % en perte d'autonomie sévère. En 30 ans, avec un taux d'accueil en établissement inchangé, leur nombre devrait augmenter de 35 %. En particulier, 19 000 seniors en perte d'autonomie sévère vivraient à domicile, et nécessiteraient un accompagnement adapté. Ainsi, les besoins en main-d'œuvre dans le secteur des services à la personne seraient accrus, avec des enjeux de recrutement. En effet, dans les Pays de la Loire, 60 % des salariés du secteur sont déjà âgés de 45 à 64 ans en 2019 [Coutard, 2026].

Davantage de femmes en perte d'autonomie

En 2021, dans les Pays de la Loire comme en France métropolitaine, deux seniors en perte d'autonomie sur trois sont des femmes. En effet, les femmes sont plus nombreuses aux âges élevés, car leur espérance de vie est plus longue. Les Ligériennes de 60 ans peuvent encore espérer vivre 27,7 ans contre 22,9 pour les hommes de la région. De plus, les femmes sont davantage concernées par la perte d'autonomie, en particulier au-delà de 75 ans : 28 % des femmes âgées de 75 ans ou plus, contre 18 % pour les hommes dans la région. D'ici 2050, le nombre de femmes en perte d'autonomie devrait augmenter plus vite que pour les hommes, avec respectivement +47 % et +41 % dans les Pays de la Loire.

► Encadré 1 – Différentes hypothèses de perte d'autonomie

Cette étude repose sur un scénario démographique « central » et l'hypothèse de base selon laquelle l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progresserait autant que l'espérance de vie.

Avec une hypothèse « optimiste », où l'espérance de vie sans perte d'autonomie progresserait plus rapidement que l'espérance de vie, le nombre de seniors en perte d'autonomie en 2050 serait estimé à 162 100 dans les Pays de la Loire, soit une progression annuelle moyenne de +1,1 % depuis 2021. Le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère pourrait atteindre les 48 600 en 2050 dans les Pays de la Loire, soit une hausse de +0,7 % en moyenne annuelle depuis 2021.

Avec l'hypothèse « pessimiste », les conditions de vieillissement vis-à-vis de la perte d'autonomie sont celles observées en 2021, donc sans amélioration. Le nombre de seniors en perte d'autonomie en 2050 serait alors estimé à 188 800 dans les Pays de la Loire (+1,6 % en moyenne par an depuis 2021) dont 65 000 en perte d'autonomie sévère (+1,7 %).

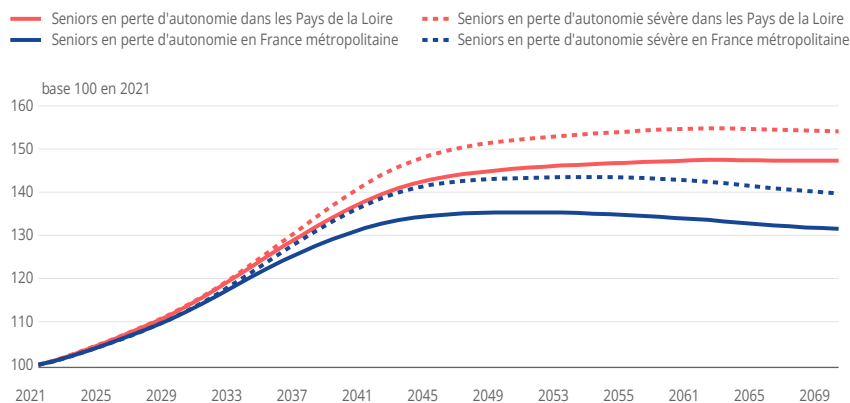
Le pic de seniors en perte d'autonomie serait atteint dans les Pays de la Loire en 2048 avec l'hypothèse « optimiste », 15 ans plus tard avec l'hypothèse de base et au-delà de 2070 avec l'hypothèse « pessimiste ».

► Encadré 2 – Encore plus de seniors en perte d'autonomie dans les Pays de la Loire après 2050

Dans les Pays de la Loire, le nombre de seniors en perte d'autonomie devrait continuer d'augmenter au-delà de 2050 durant plusieurs années, en lien avec l'attractivité de la région. En effet, l'arrivée de nouveaux habitants contribue au dynamisme démographique ligérien, le troisième plus élevé de France métropolitaine en 2023. Ainsi, le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindrait son maximum en 2063 dans les Pays de la Loire, après une période de stabilité d'environ dix ans. Une baisse plutôt lente interviendrait ensuite. En revanche, en France métropolitaine, ce maximum serait atteint dès 2051. La région des Pays de la Loire serait l'avant-dernière à atteindre son plafond, devant la Corse. Cette particularité régionale serait portée par la Loire-Atlantique et la Vendée, les deux départements ligériens les plus dynamiques. En Loire-Atlantique, la hausse de seniors en perte d'autonomie serait continue et perdurerait même au-delà de 2070. La progression serait également rapide en Vendée, suivie d'une stabilisation puis d'une phase de diminution à partir de 2063.

Le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère devrait amorcer une stabilisation dans la région à partir de 2060, avec une baisse après 2062. Au niveau national, le pic de seniors en perte d'autonomie sévère serait atteint en 2055.

► Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie entre 2021 et 2070



Lecture : Entre 2021 et 2070, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie devrait augmenter de 47 % dans les Pays de la Loire et 32 % en France métropolitaine.

Champ : Personnes âgées de 60 ans ou plus.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021.

Cette hausse serait plus marquée qu'au niveau national (respectivement +37 % et +32 %), en lien avec une migration positive dans la région.

La perte d'autonomie progresse avec l'âge, dans la région comme en France métropolitaine.

En 2021, dans les Pays de la Loire, 43 % des seniors de 85 ans ou plus sont en perte d'autonomie, contre seulement 4 % des personnes âgées de 60 à 74 ans. Aussi, la perte d'autonomie sévère atteint 18 % des personnes de 85 ans ou plus dans la région en 2021, contre 1 % pour celles de 60 à 74 ans.

Entre 2021 et 2031, l'augmentation des seniors en perte d'autonomie concernerait surtout les personnes âgées de 75 à 84 ans ► **figure 4**, avec une augmentation annuelle moyenne de 3,9 % dans les Pays de la Loire. L'arrivée de la première génération du baby-boom à ces âges y contribue. À partir de 2031, cette hausse serait portée par ces mêmes seniors qui auront alors 85 ans ou plus, avec une augmentation annuelle moyenne de +2,5 % jusqu'en 2050. ●

Adeline Cottin, Laura Gallais (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

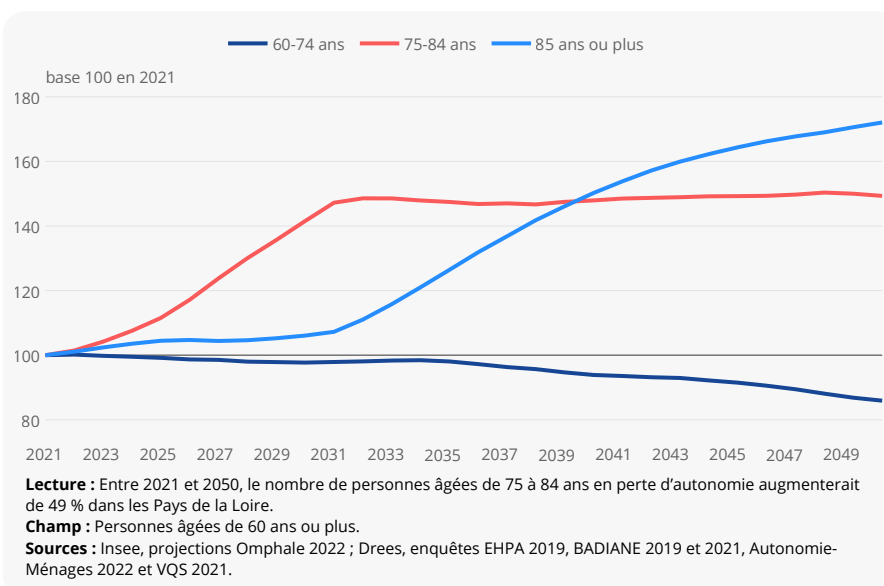
La **perte d'autonomie** est l'impossibilité pour une personne d'effectuer sans assistance certains actes de la vie quotidienne, dans son environnement habituel. Pour la mesurer, les individus sont classés selon des groupes iso-ressource (GIR), classement qui prend en compte le niveau d'aide dont ils ont besoin pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Cette mesure prend en compte les difficultés rencontrées par les personnes tant sur le plan physique (s'habiller, s'alimenter, se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de chez soi par exemple) que sur le plan psychique (s'orienter dans le temps et l'espace par exemple). Pour les personnes résidant en établissement, le GIR est attribué par les équipes médico-sociales ; pour les personnes vivant à domicile, il est estimé à partir de l'enquête Autonomie de la Drees.

Une personne est en perte d'autonomie si son GIR est compris entre 1 et 4. Les personnes confinées au lit ou dans un fauteuil ou celles dont les fonctions mentales sont altérées et qui nécessitent une surveillance permanente sont considérées en **perte d'autonomie sévère** (leur GIR est égal à 1 ou 2).

Les **établissements** accueillant des seniors sont des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des établissements pour personnes âgées (EHPA) non médicalisés, ou des unités de soins de longue durée (USLD).

Les seniors qui ne vivent pas dans ces établissements sont considérés comme vivant **à domicile**, y compris ceux qui vivent en habitat intermédiaire du type « résidence autonomie ».

► 4. Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie selon l'âge dans les Pays de la Loire



► Sources

L'**enquête Vie quotidienne et santé (VQS)** est conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère du Travail et des Solidarités. Réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France dans un logement ordinaire entre février 2021 et avril 2022, elle permet de connaître le nombre de personnes ayant des difficultés dans les actes de la vie quotidienne, en vue d'étudier les disparités entre départements pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.

L'**enquête Autonomie-Ménages 2022**, volet Individus, a été réalisée en France métropolitaine auprès de 35 000 personnes vivant dans un logement ordinaire, entre décembre et avril 2022. Elle permet de décrire finement la situation des personnes vivant à domicile par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie.

L'**enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** recueille tous les quatre ans des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les personnes âgées qui y résident.

La **base de données interadministrative des ESMS (établissements ou services sociaux ou médico-sociaux), BADIANE**, est un fichier à vocation d'études et de recherches, rassemblant chaque année des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures intervenant auprès des personnes âgées.

Le **modèle Omphale** est une application développée par l'Insee qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur.

► Pour en savoir plus

- **Coutard G., Fizzala A.**, « [100 000 ménages supplémentaires auraient recours aux services à la personne d'ici 2050](#) », Insee flash Pays de la Loire n° 162, mai 2026.
- **Schweitzer C.**, « [Établissements d'hébergement pour personnes âgées : des résidents aussi âgés et autant en perte d'autonomie qu'en 2019, mais moins nombreux](#) », Drees Études et résultats n° 1351, novembre 2025.
- **Dufeutrelle J. et al.**, « [700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050](#) », Insee Première n° 2078, octobre 2025.
- **Kaiser O., Morineau D.**, « [Perte d'autonomie à domicile : après 85 ans, une femme sur trois](#) », Insee Flash Pays de la Loire n° 142, décembre 2023.

